



## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE DE RALLYE ROUTIER 2011

- |               |  |
|---------------|--|
| <b>Art. 1</b> | La Ligue Motocycliste Régionale de Bourgogne organise un Championnat Régional de Rallye Routier, réservé aux pilotes licenciés dans la Ligue Motocycliste Régionale de Bourgogne et possédant une licence Nationale Compétition (NCA) ou Nationale Compétition B (NCB) valide de l'année en cours.   |
| <b>Art. 2</b> | Les pilotes désireux de participer au Championnat Régional doivent se faire connaître impérativement <b>avant le 1er MARS 2011</b> auprès de <b>Mr Pascal LEGER, 16 rue des Anémones - 71200 LE CREUSOT, Tél /Fax : 03.85.55.63.31 – 06.11.42.05.99. <a href="mailto:pascal.leger@sfr.fr">pascal.leger@sfr.fr</a></b><br>Il leur sera envoyé un règlement et un formulaire d'engagement qui devra être dûment rempli et retourné à cette même personne. Passé ce délai, il sera toujours possible de s'inscrire, cependant les points ne seront comptabilisés qu'à partir de la date d'engagement. |
| <b>Art. 3</b> | Ce Championnat se disputera sur l'intégralité des épreuves inscrites par la Commission Fédérale au calendrier 2011 de la FFM.  |
| <b>Art. 4</b> | Le classement aura lieu suivant le scratch de chaque épreuve(étape de jour + étape de nuit), le pilote participant à l'étape de jour seulement, se verra attribuer les points de celle-ci, même s'il ne participe pas à l'étape de nuit. En cas d'ex aequo, seront prise en compte, le nombre de meilleures places.  |
| <b>Art. 5</b> | <b>Les 3 premiers pilotes seront récompensés lors de l'Assemblée Générale Annuelle de la Ligue.</b>  |
| <b>Art. 6</b> | Les résultats devront être adressés au plus tard le <b>30 OCTOBRE 2011</b> à <b>M. Pascal LEGER.</b>   |
| <b>Art. 7</b> | Aucune distinction de cylindrée et de catégorie ne sera prise en compte dans le classement.  |
| <b>Art. 8</b> | <b>Réclamation :</b> Toute réclamation devra être formulée par écrit et accompagnée d'un chèque du montant de 75€ libellé à l'ordre de la FFM.   |
| <b>Art. 9</b> | Le Responsable de ce Championnat Régional est Mr Pascal LEGER, Président de la CCR – 06.11.42.05.99 Fax :03 85 55 63 31 - <a href="mailto:pascal.leger@sfr.fr">pascal.leger@sfr.fr</a>   |